

28, rue Zuber - B.P.7 68171 RIXHEIM CEDEX **Tél.**: 03 89 64 59 59 **Fax**: 03 89 44 47 07 www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX st.travaux@rixheim.fr

327 / VOI / 2024

ARRÊTE

Réglementant le stationnement sur la place de la Jumenterie

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise PONTIGGIA en date du 2 octobre 2024

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement place de la Jumenterie pour compléter les travaux d'aménagement et afin de sécuriser les usagers

arrête:

<u>Article 1</u>: Il sera interdit de stationner dans les emplacements des deux rangées contigues marquées d'une part en blanc et d'autre part en rouge.

Article 2: Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation par panneaux B6 et d'un barriérage qui devront être mis en place minimum 48 heures à l'avance par l'entreprise PONTIGGIA.

<u>Article 3</u>: Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

<u>Article 4</u> : Ces mesures s'appliqueront du 7 octobre au 9 octobre 2024 inclus. Le stationnement sera rétabli de plein droit dès achèvement des travaux.

<u>Article 5</u>: l'entreprise bénéficiaire de l'autorisation reste responsable de tous dommages causés aux tiers du fait de son installation. Elle est chargée de nettoyer le site à la fin des travaux.

<u>Article 6</u>: le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Strasbourg ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

<u>Article 7</u>: Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de RIXHEIM,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM
- PONTIGGIA, 7 rue de Sélestat, 68180 HORBOURG-WIHR

Fait à RIXHEIM, le 1 3 OCT. 2024 Le Maire 1

Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la Ville de RIXHEIM le 0 3 OCT. 2074